

## **DONNÉES POLITIQUES** La CNIL prépare de nouvelles recommandations

La CNIL revoit ses recommandations en matière de communication politique et de logiciels, en vue des élections à venir. Elle sait l'urgence d'encadrer strictement l'utilisation des données à caractère personnel. Elle avait déjà élaboré des recommandations en 1991, mais l'utilisation, depuis quelques années, de nouveaux moyens de communication, et en particulier des réseaux sociaux, est à l'origine de phénomènes ayant un fort impact sur le déroulement de la vie politique. L'affaire Cambridge Analytica a fourni un exemple de l'utilisation abusive de données personnelles lors des campagnes politiques. Cette société basée à Londres est au cœur du scandale de l'appropriation des données personnelles de 50 millions d'utilisateurs de Facebook, à leur insu, à des fins de profilage électoral, lors de la campagne présidentielle de Donald Trump.

Comment contrecarrer cette tendance à l'abus de pouvoir, cet hubris qui menace la démocratie comme on a pu le constater tout au long de l'année 2018 ? Telle est l'une des préoccupations auxquelles la CNIL tente d'apporter des réponses dans son rapport d'activité. Elle rappelle d'abord les grands principes déjà établis pour une bonne utilisation des données personnelles, et souligne que les formalités adoptées antérieurement à l'entrée en vigueur du RGPD demeurent un ensemble de bonnes pratiques et de bases de références pour la mise en conformité des acteurs participant à la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel en matière électorale. La CNIL souligne que les



nouvelles technologies numériques, combinées comme il a été exposé plus haut à l'utilisation des réseaux sociaux, exigent un contrôle plus efficace dans le cadre des campagnes politiques. Devant les enjeux juridiques et éthiques liés à cette évolution rapide de nature à affecter la sincérité des résultats électoraux, et dans la perspective des prochaines élections européennes, puis municipales, la CNIL a entrepris, à partir des travaux de logiciels de prospection électorale, de définir avec exactitude les conditions dans lesquelles les données issues des réseaux sociaux doivent être utilisées et le rôle de chacun des acteurs intervenant dans une campagne électorale. ■